

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

11 juillet 2006

PRÉSENCES

Le Maire, Monsieur Pierre Lapointe

Les Conseillers: Monsieur Daniel Lévesque
Madame Nicole Davidson
Madame Anne-Marie Chagnon
Monsieur Lucien Lauzon

le secrétaire-trésorier/directeur général, Monsieur André Desjardins
l'adjointe administrative/bureau du maire, Madame Suzanne Gohier

ABSENCES

Les conseillers : Monsieur Raymond Auclair
Madame Dominique Forget

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

#06-07-203

Objet : Ratification de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée;
- 2 Ratification de l'ordre du jour;
- 3 Ratification des procès-verbaux de la séance régulière en date du 13 juin 2006 et des séances spéciales en date des 16 et 22 juin 2006;
- 4 FINANCES;
 - 4.1 Ratification du journal des décaissements pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2006;
 - 4.2 Embauche Réjeanne Reid – Remplacement congé de maladie;
 - 4.3 Radiation – Compte à recevoir;
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE;

- 6 TRAVAUX PUBLICS;
 - 6.1 Règlement 573 – Certificat du registre ;
 - 6.2 Mandat – Surveillance des travaux;
 - 6.3 Mandat – Avancés de trottoirs
Intersection de la rue de l’Église et des rues Sainte-Olive et Dion;
 - 6.4 Convention Crédit-bail / Banque HSBC Canada (pépine);
- 7 ENVIRONNEMENT ET MILIEU NATUREL;
 - 7.1 Société de conservation et de préservation du Parc Dufresne vs Conservation nature;
- 8 URBANISME;
 - Consultation publique**
 - 8.1 Dérogation mineure :18, rue des Bouleaux;
Consultation publique
 - 8.2 Dérogation mineure :2286, rue Deschamps ;
 - 8.3 Analyse des demandes de subdivision;
 - 8.4 Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au P.I.I.A.;
 - 8.5 Projets non conformes présentés relativement au P.I.I.A.;
 - 8.6 Projet de lotissement;
 - 8.7 Projet de subdivision;
 - 8.8 Rue de l’Aube;
 - 8.9 Affichage des avis publics;
 - 8.10 Mandat – Infractions à la réglementation d’urbanisme – Prévost, Fortin d’Aoust;
- 9 LOISIRS ;
 - 9.1 Caroline De Alcala;
 - 9.2 Programme d’emploi – Brigitte Fournier;
 - 9.3 Démission – Enzo Nicolas Spadafora;
 - 9.4 Engagement Philippe Paquin;
 - 9.5 Aide financière - Club de vélo de montagne;
- 10 CULTURE ET COMMUNAUTAIRE;
 - 10.1 Théâtre du Marais de Val-Morin/ Bal de l’été 2006;
 - 10.2 Colloque Villes et Villages en santé;
- 11 ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE;
 - 11.1 Adhésion – Carrefour Action Municipale et Famille;
- 12 DIVERS;
 - 12.1 Don - Moisson Laurentides;
 - 12.2 Tournoi de golf Club optimiste Val-David/Val-Morin;
 - 12.3 Soutien financier / Club optimiste Val-David/Val-Morin;
 - 12.4 Procès-verbaux 2005 non signés;
 - 12.5 Vente lot 2 991 161, rue des Bleuets;
 - 12.6 Congrès 2006 – Fédération québécoise des municipalités;

12.7 Demande en révision judiciaire – Mandat;

13 AFFAIRES NOUVELLES;

14 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS;

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

#06-07-204

Objet : Ratification des procès-verbaux de la séance régulière en date du 13 juin 2006 et des séances spéciales en date des 16 et 22 juin 2006

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le président d'assemblée soit et est dispensé de la lecture des procès-verbaux en date des 13, 16 et 22 juin 2006.

QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux qui leur ont été remis et que ces derniers soient et sont ratifiés.

ADOPTÉE

FINANCES

#06-07-205

Objet : Ratification du journal des décaissements pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2006

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 30 juin 2006 pour les chèques portant les numéros 260793 à 260997 et les prélèvements automatiques numéros 640191 à 640228, tel que soumis par le directeur général pour un montant de 746 206,00\$ soit et est ratifié.

ADOPTÉE

#06-07-206

Objet : Embauche Réjeanne Reid – Remplacement congé de maladie

ATTENDU l'absence pour un congé de maladie d'une durée indéterminée;

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste de façon temporaire;

ATTENDU les recherches de candidatures et démarches du directeur général;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Réjeanne Reid soit embauchée à partir du 26 juin 2006 à titre temporaire pour la durée du congé de maladie de madame Lise Paquin pour du travail au niveau administratif.

QUE la rémunération de madame Reid soit établie à 15,00\$ l'heure.

ADOPTÉE

#06-07-207

Objet : Radiation – Compte à recevoir

ATTENDU qu'un compte à recevoir n'est pas récupérable;

ATTENDU que de l'avis de nos vérificateurs externes, il y a lieu de radier la somme irrécupérable;

ATTENDU que la Municipalité a déjà provisionné des montants à cet effet au cours des exercices financiers antérieurs;

ATTENDU qu'il est rendu nécessaire de procéder à la radiation de ce montant irrécupérable afin que nos états financiers reflètent la réalité;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le responsable de la trésorerie soit et est autorisé à faire la radiation du compte à recevoir pour le dossier suivant :

Facture	Nom	Montant
250091	Boutique Phénix	438.20\$

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PUBLICS

#06-07-208

Objet : Règlement 573 – Certificat du registre

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le certificat du directeur général en date du 4 juillet 2006 attestant le résultat des demandes de participation à un référendum par les personnes habilitées à voter sur le règlement #573 décrétant l'exécution de travaux de prolongement et d'amélioration du réseau d'aqueduc et la construction

d'un réseau d'égout domestique avec un poste de pompage et les servitudes requises dans le secteur du domaine de l'Ermitage pour les rues de l'Ermitage, Cécile, Renard et Corbeau, de la Pétanque et des Bleuets soit déposé au dossier.

QUE le nombre de personnes habilitées à voter sur ce règlement est de **92**.

QUE le nombre de demandes (signatures) requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **20**.

QUE le nombre de demandes reçues pour participer à un scrutin référendaire a été de **16**.

QUE le projet de règlement # 573 est réputé approuvé par les personnes habilitées à voter.

ADOPTÉE

#06-07-209

Objet : Mandat – Surveillance des travaux – Domaine Ermitage

ATTENDU que la firme Gilles Taché & associés inc. est déjà au dossier depuis septembre 2000;

ATTENDU que cette firme a déjà préparé les plans et devis pour les travaux prévus dans le domaine de l'Ermitage;

ATTENDU que cette firme a accompagné la Municipalité dans ses démarches autant auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'avec les citoyens;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme Gilles Taché & associés inc. soit et est mandatée pour la surveillance des travaux prévus dans le domaine de l'Ermitage selon sa proposition de services professionnels en date du 26 juin 2006.

QUE les honoraires professionnels sont établis à raison de 3.5%, taxes en sus, du coût réel des travaux incluant les taxes.

QUE le tout soit imputé au règlement numéro 573 après son approbation.

ADOPTÉE

#06-07-210

Objet : Mandats – Avancées de trottoirs – Intersecion rue de l'Église et des rues Sainte-Olive et Dion

ATTENDU que le ministère des Transports doit refaire le pavage de la rue de l'Église depuis le pont sur la Rivière du Nord jusqu'à la rue de l'Académie;

ATTENDU que la Municipalité a obtenu du député Claude Cousineau

une aide financière de 20 000,00 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier;

ATTENDU que le conseil désire rendre plus sécuritaire l'accès au village à l'intersection de la rue de l'Église et des rues Sainte-Olive et Dion;

ATTENDU les propositions de services professionnels reçues pour le projet;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate la firme Rado Corbeil & Généreux, arpenteurs-géomètres, afin de procéder aux relevés topographiques à l'intersection de la rue de l'Église et des rues Sainte-Olive et Dion. Le tout pour un montant total de 1 500,00 \$, taxes en sus.

QUE le Conseil municipal mandate la firme Gilles Taché & associés inc. pour la préparation de documents d'ingénierie en rapport avec la construction d'avancées de trottoir à l'intersection de la rue de l'Église et des rues Sainte-Olive et Dion.

Le tout pour un montant total de 2 360,00 \$ taxes et frais de reprographie en sus.

QUE le tout devra être soumis afin que les travaux requis pour les avancées de trottoir soient réalisés avant que le ministère des Transports entreprenne ses travaux de pavage de la rue de l'Église.

ADOPTÉE

#06-07-211

Objet : Convention Crédit-bail / Banque HSBC Canada (pépine)

ATTENDU la résolution numéro 06-05-136 acceptant la soumission 2006/02 et permettant la signature d'un contrat crédit-bail pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse (pépine);

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à louer de l'équipement de la banque HSBC Canada.

QU'aux fins sus-mentionnées, la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à signer une convention-cadre de location d'équipement en date du 29 mai 2006 entre la Municipalité et la banque HSBC Canada aux termes de laquelle la Municipalité convient de louer de l'équipement de la banque HSBC Canada, sujette aux modalités et conditions qui y sont prévues.

QUE la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à signer des annexes à la convention-cadre entre la Municipalité et la banque HSBC Canada aux termes desquelles la Municipalité convient, selon les modalités et conditions y prévues et prévues à la convention-cadre, de louer l'équipement qui est décrit de la banque HSBC Canada.

QUE le projet de convention-cadre soit et est par les présentes approuvé.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la convention-cadre essentiellement de même forme et de même teneur que le projet de convention-cadre sus-mentionné avec tels amendements et modifications qu'ils peuvent approuver, telle approbation étant établie d'une manière décisive par le fait de l'apposition de leur signature à ladite convention, et tous autres documents et écrits, incluant des annexes, soit sous le sceau de la Municipalité ou autrement, et à poser tous autres gestes et à faire toutes autres choses qui peuvent, à leur seule discrétion, être jugées nécessaires ou utiles aux fins de donner effet à cette résolution et à la convention-cadre et toutes annexes.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

#06-07-212

Objet : Société de conservation et de préservation du Parc Dufresne vs Conservation de la Nature-Québec

ATTENDU que la Société de conservation et de préservation du parc Dufresne a participé avec Conservation de la Nature-Québec à l'acquisition d'une partie du lot 31, d'une superficie de 80 599 m² qui est intégrée au parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin;

ATTENDU que la Société a investi 27 030,00 \$ dans le projet d'acquisition provenant de donateurs locaux et qu'un solde de 14 548,00 \$ reste à payer à Conservation de la Nature-Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a contribué à l'entente de 40 943,00 \$ sur un projet total de 82 521,00 \$;

ATTENDU que la Société demande à la Municipalité de combler ce solde considérant que le terrain sera éventuellement propriété de la Société suite à un transfert de Conservation de la Nature-Québec;

A CESFAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de payer le solde à Conservation de la Nature-Québec, soit 14 548,00\$ conditionnellement à ce que le terrain inscrit sous le numéro 12 321 439 au cadastre du Québec lui soit cédé à titre gratuit.

QUE le montant soit imputé au compte numéro 55-169-00-000.

ADOPTÉE

URBANISME

CONSULTATION PUBLIQUE

#06-07-213

Objet : Dérogation mineure : 18, rue des Bouleaux

- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal de 0.82 mètre dans la marge latérale gauche et de 2.41 mètres dans la marge arrière;
- ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire ;
- ATTENDU que la présente ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 24 juin 2006;
- ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U06-05-104);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure numéro 2006-00009 au 18, rue des Bouleaux appartenant à madame Stéphanie de Lafontaine.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE

#06-07-214

Objet : Dérogation mineure : 2286, rue Deschamps

- ATTENDU qu'il s'agit d'une profondeur inférieure à la norme prescrite;
- ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire;
- ATTENDU que la présente ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;

- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 24 juin 2006;
- ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U06-01-08);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure numéro 2006-00001 au 2286, rue Deschamps appartenant à monsieur Robert Vermette.

ADOPTÉE

#06-07-215

Objet : Analyse des demandes de subdivision

- ATTENDU les demandes de permis de lotissement présentées par le responsable du service de l'Urbanisme;
- ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'émission des permis de lotissement;
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la création des lots 3 780 136 et 3 780 137 du cadastre du Québec, tel que préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 2006, minute 13 791, pour monsieur André Chrétien pour un terrain desservi par l'aqueduc et par l'égout avec une contribution pour fins de parc en argent de 1 893.29\$, soit et est accordée à la condition de fournir un nouveau plan respectant la profondeur de quarante-cinq (45) mètres prévue à la réglementation municipale.

2. Que la création des lots 3 781 266 et 3 781 267 du cadastre du Québec, tel que préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 1er juin 2006, minute 13 821, pour messieurs Gérald Vendette, Jean Clément & Jacques Archambault pour un terrain desservi par l'aqueduc et par l'égout avec une contribution pour fins de parc en argent de 586.69\$, soit et est accordée.

ADOPTÉE

#06-07-216

Objet : Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au P.I.I.A.

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Monsieur André Tassé a présenté une demande de rénovation de la galerie au 2080, rue Matterhorne (U06-07-138);
- Monsieur Laizer Brull a présenté une demande de rénovation de la galerie et de la véranda avec toiture au 2103, 2e avenue (U06-07-139);
- Madame Chaya Tyrnauer a présenté une demande pour la rénovation de la galerie au 2230, 3e avenue (U06-07-140);
- Monsieur Alain Pagé a présenté une demande de rénovation au 1347, chemin de la Sapinière (U06-07-142);
- Madame Monique Beauregard et monsieur Pierre Grenier ont présenté une demande de construction sur le lot 2 990 622, rue Dion (U06-07-146);
- Monsieur Roger L'Écuyer a présenté une demande de construction sur le lot 2 993 395, rue Dion (U06-07-147);

ATTENDU que les projets sont situés à l'intérieur des zones assujetties aux normes et critères du règlement 514 sur les P.I.I.A.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 3 juillet 2006 ;

ATTENDU qu'après étude, le CCU juge les projets conformes au P.I.I.A.;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

QUE les personnes concernées devront obligatoirement obtenir leurs permis du service de l'Urbanisme avant le début des travaux.

ADOPTÉE

#06-07-217

Objet : Projets non conformes présentés relativement au P.I.I.A.

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Monsieur Alain Hawkins a présenté une demande de modification des travaux pour le 2130, avenue Mont-Vert (U06-07-141);
- Monsieur Alain Lévesque a présenté une demande de construction sur le lot 2 991 723, rue Matterhorne (U06-07-143);
- Monsieur Henri Pitre Jr a présenté une demande de construction sur le lot 2 991 769, rue Lausanne (U06-07-144);
- Monsieur Minh Sang Truong a présenté une demande de construction sur le lot 2 990 713, rue Faubert (U06-07-145);
- Madame Marie-Ève Legault et monsieur Martin Raymond ont présenté une demande de construction sur le lot 2 991 457, avenue Mont-Vert (U06-07-148);

ATTENDU qu'après étude, le CCU ne juge pas les projets conformes au P.I.I.A.;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu de refuser les projets non conformes et ainsi ne pas autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

ADOPTÉE

#06-07-218

Objet : Projet de lotissement – Éric Legault

ATTENDU que le projet ne sera pas desservi par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU que le projet est situé à l'extérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU que le projet est adjacent à rue publique;

ATTENDU qu'une contribution pour fins de parc en terrain doit être cédée à la Municipalité afin de préserver le sentier de ski de fond;

ATTENDU qu'un protocole d'entente (règlement numéro 479) doit être signé avant d'approuver le plan cadastre;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé le projet lors de sa séance du 3 juillet 2006 (U06-07-149);

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner cette recommandation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme soit d'accepter le plan projet de lotissement de monsieur Éric Legault en date du 10 mai 2006 à la condition de céder une contribution pour fins de parc équivalente à 5% de la superficie totale afin de préserver le sentier de ski de fond existant.

ADOPTÉE

#06-07-219

Objet : Projet de subdivision – Famille Monette

ATTENDU que les lignes latérales des lots doivent être rectilignes et former, avec la rue, un angle variant entre 75 et 90 degrés;

ATTENDU que le projet de subdivision doit se connecter à des rues existantes de manière à avoir 2 accès;

ATTENDU que les lots doivent avoir une superficie minimale de 3 000 m² puisqu'ils sont situés à l'extérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU que le projet de subdivision doit prévoir une contribution pour fins de parc afin de préserver les sentiers de ski de fond ;

ATTENDU que le projet de subdivision ne respecte pas le règlement de lotissement # 510 ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé le projet lors de sa séance du 3 juillet 2006 (U06-07-150);

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme soit de ne pas accepter le plan de subdivision puisqu'il ne respecte pas le règlement de lotissement numéro 510.

Un nouveau projet de lotissement devra être soumis dont notamment tous les documents relatifs à la rue et aux éléments naturels (milieu humide, cours d'eau, bande de protection riveraine) mais également les sentiers de ski de fond et un protocole d'entente en vertu du règlement numéro 479 devra être signée avant toute construction.

ADOPTÉE

#06-07-220

Objet : Nouvelle rue - Rue de l'Aube

ATTENDU que le promoteur du projet de développement domiciliaire Valbourg ouvre une nouvelle rue ;

ATTENDU que ce dernier a proposé le nom de rue « rue de l'Aube» ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'officialiser le nom de la nouvelle rue ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le nom de la nouvelle rue située sur le lot 2 992 543 venant se joindre à la montée Gagnon soit officialisé en lui donnant le nom de rue de l'Aube.

QUE la Commission de toponymie soit informée de cet ajout pour approbation.

ADOPTÉE

#06-07-221

Objet : Affichage des avis publics

ATTENDU que l'article 431 du Code municipal a été amendé par la Loi 21 adoptée en juin dernier;

ATTENDU que l'article 431 touche la publication des avis publics donnés pour des fins municipales locales;

ATTENDU que la Municipalité affiche ses avis publics à l'hôtel de ville, au bureau d'accueil touristique et à l'église;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer les endroits où la Municipalité affichera dorénavant ses avis publics en fonction du nouvel article 431 du Code municipal;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal fixe les endroits suivants pour l'affichage d'avis publics :

- Hôtel de ville;
- Bureau d'accueil touristique.

QU'à titre informatif, les avis soient publiés sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

#06-07-222

Objet : Mandat – Infractions à la réglementation d'urbanisme – Prévost, Fortin D'Aoust

- ATTENDU les constatations du responsable du service de l'Urbanisme et les lettres adressées aux contrevenants;
- ATTENDU que la Municipalité a reconnu que des infractions à la réglementation d'urbanisme ont été commises;
- ATTENDU qu'il y a lieu de faire respecter la réglementation;
- ATTENDU qu'il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité afin d'expédier une mise en demeure par huissier qui précisera aux contrevenants de se conformer à la réglementation et ce, dans un délai de quinze (15) jours de la signification;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal mandate l'étude Prévost, Fortin, D'Aoust afin d'expédier une mise en demeure, par huissier, aux contrevenants ci-après décrit les sommant de corriger les infractions et ce, dans un délai de quinze (15) jours de la signification.

QU'à défaut par les contrevenants de donner suite à la mise en demeure, dans le délai imparti, autoriser et mandater l'étude légale Prévost, Fortin, D'Aoust de prendre tous les recours légaux requis afin de faire cesser les infractions ci-après décrites en vertu de la réglementation municipale et/ou de la Loi sur la qualité de l'environnement et/ou de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Sylvain Cloutier, Montée Gagnon – Exploitation non conforme d'une sablière;
- Gilles Caron, rue des Mélèzes – Travaux sans permis- aménagement d'un lac artificiel;
- Élisabeth Charbonneau et Jean-Pierre Hay, rue Beaulieu - Travaux sans permis;
- Alain Legault, route 117 – Tas de terre – remplissage – nuisances;
- Reynald Lamontagne, rue Monty – Bâtiment dangereux.

ADOPTÉE

LOISIRS

#06-07-223

Objet : Caroline De Alcala

- ATTENDU que le Conseil municipal est à élaborer une politique d'attribution d'aide financière aux organismes et individus;
- ATTENDU que Caroline De Alcala est résidente de Val-David;
- ATTENDU que l'athlète performe en voile depuis plusieurs années et excelle dans les compétitions de haut calibre;

ATTENDU que Caroline De Alcala doit défendre son titre de championne canadienne à Vancouver du 18 au 23 août 2006;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie Caroline De Alcala dans sa discipline et accepte de contribuer financièrement à la poursuite de l'excellence de son entraînement pour un montant de 300 \$.

QUE le Conseil municipal souhaite la meilleure des chances à Caroline De Alcala dans ses compétitions futures.

ADOPTÉE

#06-07-224

Objet : Programme d'emploi – Brigitte Fournier

ATTENDU que la Municipalité est admissible au programme d'aide à l'emploi d'Emploi Québec;

ATTENDU les besoins au parc régional Dufresne au poste d'agent d'accueil et gardiennage;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'aide financière pouvant atteindre 9 300 \$ sur 30 semaines pour la création d'un emploi au parc régional Dufresne.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document relatif à l'entente à intervenir avec Emploi Québec pour l'aide à l'emploi.

QUE madame Brigitte Fournier soit embauchée comme agente d'accueil et gardiennage à raison d'un salaire de 11,00 \$ l'heure.

ADOPTÉE

#06-07-225

Objet : Démission – Enzo Nicolas Spadafora

ATTENDU la démission en date du 29 juin 2006 de monsieur Enzo Nicolas Spadafora, moniteur au camp de jour régulier de Val-David;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Nicolas Enzo

Spadafora qui travaillait au sein de l'équipe des moniteurs du camp de jour régulier de Val-David.

ADOPTÉE

#06-07-226

Objet : Embauche - Philippe Paquin

ATTENDU que la Municipalité a un programme de camp de jour régulier pour la saison estivale 2006;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'engagement d'un moniteur pour le camp d'été régulier suite à la démission de monsieur Enzo Nicolas Spadafora;

ATTENDU la recommandation de la responsable du service des Loisirs;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Philippe Paquin soit et est embauché au poste de moniteur du camp de jour régulier pour la période estivale 2006.

QUE l'embauche de monsieur Paquin comme moniteur du camp de jour régulier a débuté le 3 juillet selon un horaire de travail de 40 heures semaine.

QUE le taux horaire à être fixé soit et est fixé selon les échelons de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

#06-07-227

Objet : Aide financière - Club de vélo de montagne

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de promouvoir auprès de la population des valeurs telles que le plein air, les loisirs et la culture auprès de la population en général;

ATTENDU que la Municipalité désire assister des organismes locaux qui oeuvrent en ce sens au sein de la Municipalité;

ATTENDU que le Club de Vélo de Montagne de Val-David est un organisme reconnu par la Municipalité et qu'il est voué à la promotion de la pratique sécuritaire du vélo de montagne dans les sentiers de la Municipalité et des environs;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Val-David appuie le Club de Vélo de Montagne de Val-David en lui versant une somme de 1 000 \$ non remboursable.

QUE le directeur général soit et est autorisé à conclure avec le Club de Vélo de Montagne de Val-David une entente afin d'établir les modalités et le mode de versement de ladite somme.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

#06-07-228

Objet : Théâtre du Marais de Val-Morin/ Bal de l'été 2006

ATTENDU que le Théâtre du Marais de Val-Morin organise un bal d'été;

ATTENDU que cet organisme s'implique au niveau de la culture dans la région;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la participation de représentants municipaux au bal d'été 2006 du Théâtre du Marais de Val-Morin.

QUE les frais de participation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

#06-07-229

Objet : Colloque Villes et Villages en santé

ATTENDU que la Municipalité de Val-David est partenaire avec la Ville de Saint-Jérôme et la MRC des Pays-d'en-Haut sous l'initiative du Réseau québécois de villes et villages en santé pour l'organisation du 8e Colloque international francophone des villes et villages en santé qui se tiendra dans la région des Laurentides du 26 au 28 octobre prochain;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les représentants municipaux soient et sont autorisés à participer à ce colloque.

QUE les dépenses et frais d'inscription seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE

#06-07-230

Objet : Adhésion – Carrefour action municipale et famille

ATTENDU que la Municipalité est membre du Carrefour action municipale et famille et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2006-2007;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David renouvelle son adhésion à Carrefour action municipale et famille pour l'année 2006-2007 pour une cotisation au montant de 57,51 \$ taxes incluses.

QUE la conseillère Anne-Marie Chagnon soit nommée représentante de la Municipalité auprès de cet organisme.

QUE la conseillère Nicole Davidson soit nommée représentante substitut en cas d'impossibilité de madame Chagnon.

ADOPTÉE

DIVERS

#06-07-231

Objet : Don / Moisson Laurentides

ATTENDU que Moisson Laurentides a comme mission de maintenir une banque alimentaire pour la région des Laurentides;

ATTENDU que le Conseil municipal désire apporter sa contribution à l'organisme;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie Moisson Laurentides dans sa mission sociale.

QU'un don de 175,00\$ comme commandite à la 7e classique de golf soit accordé.

ADOPTÉE

#06-07-232

Objet : Tournoi de golf Club Optimiste Val-David/Val-Morin

ATTENDU la mission sociale du Club Optimiste Val-David/Val-Morin envers les jeunes;

ATTENDU que la Municipalité désire appuyer le développement du Club

Optimiste Val-David/Val-Morin;

ATTENDU que les fonds recueillis lors du tournoi bénéfice du 14 août 2006 sont ré-investis pour des activités à caractère social pour les jeunes;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la participation des représentants de la Municipalité au tournoi bénéfice du Club Optimiste Val-David/Val-Morin qui se tiendra le 14 août 2006.

QUE leur frais de participation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

#06-07-233

Objet : Soutien financier / Club Optimiste Val-David/Val-Morin

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de supporter la 5e édition de l'activité du nettoyage des berges de la rivière du Nord organisée par le Club Optimiste de Val-David/Val-Morin;

ATTENDU que cet événement est devenu au fil des ans un incontournable et répond à la vision du Conseil municipal de promouvoir des activités de plein air pour des clientèles telles que les jeunes et les familles;

ATTENDU le professionnalisme dont a fait preuve le Club Optimiste de Val-David/Val-Morin dans l'organisation des éditions précédentes;

ATTENDU qu'un appui financier de la part de la Municipalité permettrait de conserver la gratuité de participation à cette activité;

ATTENDU qu'un bilan de l'événement sera transmis à la Municipalité pour évaluation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David octroie la somme de 500 \$ au Club Optimiste de Val-David/Val-Morin afin d'appuyer financièrement l'organisation de la 5e édition de l'activité du nettoyage des berges de la rivière du Nord.

ADOPTÉE

#06-07-234

Objet : Procès-verbaux 2005 non signés

- ATTENDU que certains procès-verbaux de l'année 2005 n'ont pas été signés par le maire de l'époque;
- ATTENDU les nombreuses approches auprès de ce dernier afin de régulariser la situation et sa non collaboration;
- ATTENDU que ces procès-verbaux n'ont pas fait l'objet de veto et ont toujours été ratifiés par le Conseil municipal;
- ATTENDU la recommandation verbale des procureurs de la Municipalité pour l'adoption d'une résolution entérinant les procès-verbaux non signés après tentative de signature;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux 2005 non signés par le maire de l'époque soient et sont entérinés par le Conseil municipal.

QUE mention en soit inscrite à la fin de chaque procès-verbal 2005 non signés.

ADOPTÉE

#06-07-235

Objet : Vente lot 2 991 161 - rue des Bleuets

- ATTENDU que la Municipalité offre de vendre des terrains situés sur son territoire selon des conditions de vente disponibles au bureau municipal ;
- ATTENDU que monsieur Luc Fleurant a transmis au directeur général une lettre d'intention afin d'acquérir le terrain portant le matricule 5097-49-5338 situé sur le lot 2 991 161, rue des Bleuets, d'une valeur au rôle de dix-sept mille cinq cent dollars (17 500,00\$);
- ATTENDU que l'offre d'achat en bonne et due forme présentée par monsieur Luc Fleurant est conforme et respecte les règles de la politique des terrains municipaux à vendre adoptée en janvier 2004 (Résolution #04-01-26) ;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de monsieur Luc Fleurant afin d'acquérir le terrain portant le matricule 5097-49-5338 situé rue des Bleuets sur le lot 2 991 161 et ce, pour la somme de dix mille dollars (10 000.00 \$).

QU'un mandat soit donné au notaire Sylvie Plourde afin de rédiger l'acte de

transfert de propriété aux frais de l'acquéreur.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer les documents afférents à cette offre d'achat.

ADOPTÉE

#06-07-236

Objet : Congrès 2006 – Fédération québécoise des municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil municipal disponibles et le directeur général soient et sont autorisés à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2006 à Québec.

QUE les dépenses et frais de participation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

#06-07-237

Objet : Demande en révision judiciaire - Mandat

ATTENDU le dépôt par le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 (SCFP) d'une requête introductive d'instance en révision judiciaire d'une décision des commissaires Pierre Flageole, Gilberte Bécharde et Benoit Monette, de la Commission des relations du travail (CRT);

ATTENDU que la Municipalité est mise en cause dans cette requête;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal mandate la firme Dufresne, Hébert, Comeau à poursuivre les démarches pour représenter les intentions de la Municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

#06-07-238

Objet : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN LAUZON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général